

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 juin 2012 – n° 7  
120048

**DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M) POUR L'ANNEE 2013**

Le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à se prononcer sur l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour diverses sociétés en ayant fait la demande auprès du service Environnement, Hygiène et Santé.

Les textes relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévoient la possibilité pour le Conseil Municipal d'exonérer du paiement de cette taxe les locaux à usage commercial ou industriel (cf article 1521-III du Code Général des Impôts).

Les sociétés ayant sollicité l'exonération de la T.E.O.M ont fourni un justificatif pour l'année en cours et l'année à venir (contrats, factures d'enlèvement), de la collecte de leurs ordures ménagères, collecte réalisée à leur frais par l'entreprise de leur choix, avec la fourniture de conteneurs spécifiques.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le dégrèvement de la taxe des ordures ménagères pour les sociétés suivantes, pour l'année 2013 :

- ⇒ ALDI 2 rue Emile Durkheim
- ⇒ Carrefour Contact Place des Déportés
- ⇒ CCI 44 rue des 3 villes
- ⇒ Coopérative agricole 16 rue Emile Durkheim
- ⇒ Décathlon Z.A Hellieule 2
- ⇒ DIEDIS SAS 5 rue Marcel Mauss
- ⇒ Elios ELRES (ex AVENANCE) 104 rue de la Bolle
- ⇒ Foir'Fouille Z.A Hellieule
- ⇒ Grandblaise Leroy Z.I de la Vaxenaire
- ⇒ Intermarché 116 rue d'alsace
- ⇒ LIDL (2 magasins) 130 rue d'alsace et 67 rue de la Madeleine
- ⇒ Mac Donald (2 magasins) 130 rue d'alsace et 3 rue Emile Durkheim
- ⇒ Monsieur Bricolage 5 rue Antoine de Saint-Exupéry
- ⇒ MEA Z.A Hellieule 1 et 3
- ⇒ NP VOSGES 10 rue Jean Prouvé
- ⇒ Solotra Hermann Z.I Hellieule 4

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2013.

- DIT que la liste des établissements exonérés sera affichée à la porte de la Mairie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET



Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 22 juin 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (procuration à O.Caspary au point n°1), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à J.L.Bourdon du point n°1 au n°3) et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

|                        |   |                    |
|------------------------|---|--------------------|
| Antoine SEARA          | à | Christian PIERRET  |
| Gilberte BELEY         | à | Lovely CHRETIEN    |
| Catherine SAINT-DIZIER | à | Sébastien ROCHOTTE |

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

